



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chères Aunaises, chers Aunais,

Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons connus semblent menacés. Plus que jamais nous avons besoin de cohésion sociale, d'esprit civique et de respect. Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas Aunay-les-Bois. Les coûts explosent dans de nombreux domaines.

Au niveau communal, des mesures avaient déjà été prises pour maîtriser les coûts en énergie, avec notamment la réduction du temps de l'éclairage public.

Afin de diminuer davantage encore notre consommation d'électricité, nous allons procéder au remplacement de la totalité de l'équipement d'éclairage public par des LED (six candélabres en étant déjà pourvus sur les dix neuf existants).

Par ailleurs, je suis heureux que notre village bénéficie enfin d'une couverture complète du réseau via la fibre. Depuis fin Septembre 2024, vous pouvez échanger avec vos fournisseurs d'accès internet présents afin d'être guidés dans les étapes de raccordement mis à disposition.

L'enfouissement des réseaux des hameaux du pré Doucet et de la Haute Folie sont terminés. Nous avons également enfoui et sécurisé l'alimentation haute tension entre le château et l'église.

Votre conseil municipal a délibéré afin de limiter la vitesse à 30 km/h dans le bourg. En effet, le passage journalier de véhicules ne respectant pas les limitations de vitesse mettait les riverains en danger.

Enfin, je conclurais en vous rappelant le prochain rendez-vous : la traditionnelle rencontre des Aînés et des enfants le Samedi 14 Décembre autour d'un goûter convivial.

Alors que les fêtes de fin d'année approchent, apportant avec elles des moments de bonheur et de quiétude, je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année pleines de joie, de santé et de bonheur, avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés et pour leurs proches.

Votre Maire
Victor Marques

AGENDA



Samedi 14 Décembre 2024
Rendez-vous à la mairie à 15 h 30

GOUTER DE NOËL
DES ENFANTS ET DES AINÉS

Courrier du Père Noël et cartecadeaux pour les enfants.

Colis surprise pour les Aînés présents.



Dimanche 19 Janvier 2025
Rendez-vous à la mairie à 16 h

VŒUX DU MAIRE
Et du Conseil Municipal

Présentation des vœux et
Partage de la traditionnelle galette
des Rois.

SOMMAIRE



| | |
|-----------------------------|-----------|
| Le Conseil Municipal..... | P2 |
| Vie de la commune..... | P3 |
| Patrimoine | P4 |
| Actualités..... | P5 |
| Informations pratiques..... | P7 |
| Memo..... | P8 |
| Services de la Mairie..... | P8 |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 12 septembre 2024

Fixation de la durée d'amortissement : Travaux d'enfouissement réseaux Impasse de la Haute Folie et le Pré Doucet :

Accepte d'amortir les travaux sur 3 ans ce qui représente la somme de 4 574.26 € par an

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce sujet.

Décision Modificative n° 2 : Crédit Ecriture amortissement :

Vu le budget primitif 2024 adopté le 21 mars 2024.

Considérant qu'il a lieu de procéder à des ouvertures de crédits pour des amortissements pour des travaux d'enfouissement de réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 suivante :

En section Fonctionnement,
Chapitre 68-042, Compte 681 –
Dépense : + 4 580 euros

En section Investissement,
Chapitre 28-040, Compte 28041582 -
Recette : + 4 580 euros

Acceptation du devis Eclairage public

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise CITEOS pour des travaux de rénovation l'éclairage public et acquisition de deux lampadaires solaires. Le Montant est de 16 280 € HT soit 19 536 € TTC.

Après discussion, le conseil accepte le devis.

Vote de subvention :

FSL : 98 € et FAJ : 6.56€ auprès du conseil départemental.

Voyage scolaire : 10 € pour la famille.

Désignation du délégué de la commission de révision des listes électorales :

Délégué auprès du tribunal judiciaire d'Alençon : Monsieur Célestin MARY.

Heures complémentaires

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de prendre une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires pour travail rendu à la collectivité durant un surcroît de travail dans le cadre des élections du mois de juin et juillet.

8 heures complémentaires sont accordées à l'agent administratif.

VIE DE LA COMMUNE

Événement

Commémoration du 11 novembre 1918



L'Association des Anciens Combattants a organisé une cérémonie d'hommage aux soldats d'Aunay-les-Bois, morts pour la France.

Elle a eu lieu en présence du maire Victor Marques, des membres du Conseil municipal d'Aunay-les-Bois, des maires de Bursard et Essay, de Madame Métayer Conseillère départementale, des habitants d'Aunay-les-Bois rassemblés en ce 11 novembre 2024.

Un moment de silence et de recueillement a été observé en hommage aux victimes civiles et militaires de toutes les guerres.

Un dépôt de gerbe a eu lieu suivi de la lecture des messages du Ministre des armées et de l'UFAC (Union Française de Combattants et

Victimes de Guerre) ; ce dernier mettant l'accent sur les Monuments aux Morts érigés tels des sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.



Le Père Noël répondra personnellement aux enfants qui lui écrivent !



Avec la nuit qui tombe plus tôt, le froid de cette fin d'automne et les premières décorations qui brillent ici et là, tout annonce que Noël approche à grands pas !

À Aunay les Bois, nous aimons célébrer cette fête magique et partager ensemble les valeurs de joie, de paix et de générosité.

Cette année encore, chaque famille est invitée à redoubler de créativité pour illuminer sa maison et son jardin. Décorons le village pour le rendre encore plus beau et accueillant, afin que le Père Noël ne rate pas notre chemin !



Et, comme à l'accoutumée, une grande boîte rouge est installée près de la mairie pour recevoir les lettres des enfants de la commune. Tous les petits habitants peuvent y glisser leur lettre au Père Noël, lui confier leurs souhaits et partager leurs rêves.

Le Père Noël a promis de répondre personnellement à chacun des enfants. Puis, quelques jours avant la fête, le 14 décembre, un goûter sera organisé, durant lequel tous les enfants sages recevront une belle surprise !

Alors, petits et grands, que la magie de Noël illumine nos cœurs et nos maisons. À vos crayons, les enfants, et joyeux Noël à tous !

Carnet

Décès

Gad JOURNEL
Françoise CAILLE
Jacqueline BABLED

Nouveaux habitants – ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le Fil d'Aunay n°30 – juillet 2024, il fallait lire : Célestin MARY.

Nous vous prions de nous en excuser.

PATRIMOINE

La restauration de l'église se poursuit

Comme annoncé dans le Fil d'Aunay de juillet dernier, la réfection des enduits de la façade sud de la nef et le nettoyage des pierres de façade de la chapelle sont en cours.



Le piquetage laisse apparaître la couche de ciment qui recouvre l'ensemble des pierres et qui est à l'origine des désordres constatés.





Par ailleurs, le tableau du Retable a été déposé en août dernier pour être acheminé vers l'atelier de la restauratrice avec l'accord de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; ce tableau étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Suite à cette dépose, on a découvert qu'un fond peint en bleu parsemé d'étoiles dorées était présent derrière la toile elle-même.

La restauration s'effectue actuellement ; de nombreuses opérations seront nécessaires pour rendre à cette œuvre du 18^e siècle tout son éclat.

Le tableau devrait réintégrer son emplacement initial dans le courant de l'année 2025.

ACTUALITES

Effacement des réseaux électriques et communication _____



Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électricité et télécommunication) route du Mêle, impasse La Haute Folie et Le Pré Doucet ont commencé en novembre 2023 et se sont achevés cet été.

25 poteaux ont été supprimés, 306 m de ligne Haute Tension Aérienne, 523 m de ligne Basse Tension et 600 m de ligne de télécommunication ont été déposés.

1121 mètres de tranchées ont permis d'enfouir tous les réseaux.



Un poste Rural Compact Simplifié a été posé en remplacement d'un transformateur H61 sur poteau.

Ces travaux représentent un gain non seulement en esthétique, mais aussi en efficacité face aux aléas climatiques.

Aunay-les-Bois change de paroisse _____

La mairie a reçu une information relative à la réorganisation du territoire des paroisses sur l'ensemble du diocèse.

Cette reconfiguration intervient à la vue de la diminution des communautés chrétiennes et du nombre de prêtres.

Aunay-les-Bois est désormais rattachée à la paroisse Saint Latuin au Pays de Sées dont l'Abbé Olivier Prestavoine est le curé.

Pour plus de précisions :

Presbytère de la Cathédrale – 3 cour du chapitre 61500 Sées – 02 33 27 81 76.

Aménagement du cimetière _____

Un essai d'engazonnement a été effectué dans le cimetière, en octobre dernier.



Avant le semis, un ratissage de surface a été pratiqué pour retirer une légère couche de cailloux.

Cet essai s'étant montré concluant, l'ensemencement aura lieu à partir du printemps prochain par parcelle successive. Cette opération facilitera l'entretien du cimetière, et lui confèrera un aspect bucolique.

Par ailleurs, suite au relevage des tombes en voie de déshérence, pratiqué ces dernières années, une nouvelle numérotation des sépultures a été établie en tenant compte des espaces qui pourraient être attribués dans le futur. Un nouveau plan a été affiché à l'entrée du cimetière.

Rallye automobile _____

L'association *La Ronde Classic Ornaise* a organisé le 10 novembre dernier une promenade de quarante voitures anciennes. Ces véhicules ont traversé le village en fin de matinée, pour le plus grand plaisir de ceux qui ont pu les apercevoir.



INFOS PRATIQUES

Travaux

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire :

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager :

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable :

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation supplémentaire n'excédant pas 20 m².

Déposer un permis de démolir :

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Consultez les informations locales sur Intra Muros



L'application Intra-Muros permet à chaque habitant de s'informer en temps réel des évènements qui ont lieu sur l'ensemble du territoire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe. Chacun peut également alerter, faire un signalement en cas d'incident ou de danger.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires de logements privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en proposant des aides financières, et en les accompagnant techniquement et administrativement.

Cette opération concerne les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation du patrimoine.

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a missionné l'association SOLIHA Territoires en Normandie pour accueillir les bénéficiaires lors de permanences sur rendez-vous :

Chaque 1er mercredi matin du mois au Mêle-sur-Sarthe, à la mairie,
21, rue de Libcany, 61170 Le Mêle-sur-Sarthe.
Chaque 3ème vendredi matin du mois à Courtomer, à la mairie,
1, place Saint-Lhomer, 61390 Courtomer.

Pour toute information: Tél : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

MEMO

Nuisances sonores – Rappel

Rappel des horaires, régis par arrêté préfectoral, pour l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Réglementation – Rappel

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel



Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de :

Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 email : cathmarques@orange.fr

Journal municipal réalisé par la Commission Communication sous la responsabilité du Maire

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le lundi de 10 h à 12 h – le jeudi de 16 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44